



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 42089

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par les entreprises hautement qualifiées spécialisées dans la restauration des monuments historiques. Ces difficultés sont générées par les difficultés financières grandissantes des collectivités locales pour sauvegarder leurs monuments historiques. Le gel des crédits affectés par l'Etat à la restauration et la diminution des subventions versées aux collectivités locales aggravent la situation des entreprises spécialisées dans ce domaine. Aussi, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation et faire respecter la loi de programme n° 93-1437 du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental pour les années 1996 et 1997.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est chargé le ministère de la culture ; elle intéresse au premier chef l'ensemble des collectivités locales qui sont propriétaires de 44 p. 100 des monuments protégés au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises réparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement liés à cette activité et constituent un capital de savoir-faire essentiel à préserver. C'est pour garantir la progression régulière des crédits servant à cette mission que le Parlement a adopté, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur représente en 1996 13 p. 100 du budget du ministère de la culture (hors dépenses de personnel) et 39 p. 100 de ses dépenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la préparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte très difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, liés au maintien d'un flux régulier de commandes qui concourent à un marché de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42089

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4336

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4701